

Enseignant référent des élèves en situation de handicap (ERSH)

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

L'agent est placé sous la responsabilité de l'IEN en charge de l'ASH.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCEES :

- Assurer le lien entre la maison départementale de l'autonomie (MDA), l'école, l'élève et ses parents ou représentants légaux s'il est mineur (personne ressource)
- Assurer sur l'ensemble du parcours de formation la permanence des relations avec l'élève handicapé et sa famille
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Réunir l'équipe de suivi de scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent
- Accueillir et informer l'élève ou ses parents lors de l'inscription dans une école ou un établissement scolaire
- Transmettre les évaluations en réunion d'équipe de suivi de la scolarisation et à l'équipe pluridisciplinaire
- Contribuer à l'évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation
- Collaborer étroitement avec la MDA et la coordination du dispositif d'accompagnement individuel des élèves handicapés
- Informer l'IEN de circonscription et l'IEN ASH de tout dysfonctionnement dont il aurait connaissance dans la mise en œuvre du PPS
- Etre source de propositions dans les adaptations et les aménagements utiles à la scolarisation des élèves

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES :

- Bonnes connaissances en informatique
- Sens et goût des relations humaines
- Connaissance des textes officiels en vigueur
- Connaissance des différents dispositifs et structures de scolarisation des élèves handicapés
- Détention du CAPPEI de préférence parcours UE ou ULIS

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

- Présence indispensable la semaine précédant la rentrée des élèves et celle suivant la sortie des élèves
- Déplacements fréquents et nombreux sur le secteur confié
- Temps de travail fixé en référence aux obligations réglementaires de service des personnels chargés de fonctions administratives

Implantations
Collège Kerfontaine PLUNERET
Collège Mathurin Martin BAUD (secteur BAUD/PLUVIGNER/LOCMINE)
Collège La Rivière ETEL (secteur AURAY)
Collège Paul Langevin HENNEBONT (secteur HENNEBONT)
Lycée Ampère JOSSELIN (PLOERMEL)
Collège Anita Conti LORIENT (secteur LORIENT NORD)
Collège Anita Conti LORIENT (secteur LORIENT SUD)
Collège Trefaven LORIENT (secteur LORIENT CENTRE)
Collège Trefaven LORIENT (secteur LORIENT NORD/ CENTRE/SUD)
Collège Charles Langlais PONTIVY (secteur PONTIVY/GUEMENE)
Lycée Marcellin Berthelot QUESTEMBERG
Lycée Marcellin Berthelot QUESTEMBERG
Collège Jules Simon VANNES (secteur VANNES NORD/LANDES DE LANVAUX)
Collège Jules Simon VANNES (secteur VANNES SUD/SENE)

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Magali GEORGES, IEN en charge de l'ASH, au 02 97 01 86 28.